



KPMG inc.
Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2311
Télécopieur (514) 840-2121
www.kpmg.ca

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
N°: 500-11-057549-194

Dans l'affaire du plan de compromis et
d'arrangement de :

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

9227-1584 QUÉBEC INC.

Débitrice

-et-

KPMG INC.

Contrôleur

-et-

110302 CANADA INC.

-et-

ARTHUR H. STECKLER

*Collectivement les
Requérants Steckler*

-et-

9325-7277 QUÉBEC INC.

-et-

MARC-ANDRÉ NADON

*Collectivement les
Requérants Nadon*

ANNEXE I - RÉSOLUTION DES CRÉANCIERS VISÉS LORS DE L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

[Voir page suivante]



IL EST RÉSOLU QUE :

1. le Plan d'arrangement et de compromis :
 - (a) daté du 25 mars 2021, tel que mis à jour le 31 mars 2021, et déposé par 110302 Canada inc. et M. Arthur Steckler conformément aux dispositions de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, LRC1985, c C-36, dans sa version modifiée ou mise à jour à l'occasion en vertu de ses modalités (le « **Plan Steckler** »), qui a été présenté à cette Assemblée, est par la présente accepté, approuvé et autorisé;
 - (b) daté du 15 avril 2021 déposé par 9325-7277 Québec inc. Canada inc. et M. Marc-André Nadon conformément aux dispositions de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, LRC1985, c C-36, dans sa version modifiée ou mise à jour à l'occasion en vertu de ses modalités (le « **Plan Nadon** »), qui a été présenté à cette Assemblée, est par la présente accepté, approuvé et autorisé;

(NDR : la version finale de cette résolution devra être finalisée pour tenir compte du résultat de l'assemblée de créanciers)

2. KPMG inc. soit, et est par la présente, autorisé, habilité et instruit, agissant au nom et pour le compte des Débitrices, à signer et à remettre, ou à faire en sorte que soient signés et remis, tous les documents, conventions et instruments et à accomplir ou faire accomplir tous les autres actes et choses que cet administrateur ou ce dirigeant juge nécessaires ou souhaitables pour exécuter le Plan Steckler ou le Plan Nadon, cette détermination étant attestée de façon concluante par la signature et la remise par ces administrateurs ou dirigeants de ces documents, conventions ou instruments ou par l'accomplissement de tout acte ou chose.

KPMG inc.

Contrôleur nommé par la Cour